Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20261007-2026090CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 090

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, le Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 30 septembre 2026 **Date d'affichage : 30 septembre 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, M. SAVIGNAC, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir M. SAVIGNAC), M. DECOURCELLE, M. GOURSOLAS, M. JONNET, M. LAURENT

Secrétaire de séance : Mme GOBAILLE

MAISON DES JEUNES : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe chargée de l'enfance et de la famille
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R. 227-1 et suivants ;
Vu l'agrément délivré par le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) pour le fonctionnement des accueils de loisirs de la collectivité ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission petite enfance, vie scolaire, jeunesse et famille du 5 octobre 2026 ;
Considérant les difficultés rencontrées dans l'organisation des ALSH du fait des réservations non honorées ;
Considérant que ces situations pénalisent les usagers des ALSH qui n'auraient pas pu inscrire leurs enfants du fait de ces réservations ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur de la maison des jeunes, l'Escale tel qu'annexé à la présente délibération.

Annexe :

- projet de règlement intérieur MJ Escale

Publié et affiché le 16 octobre 2026